



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-104

Rapporteur : M. Claude BORCARD

OBJET : Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Jura pour la création d'un carrefour giratoire - 1 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2422-12 du code de la commande publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage,

Vu l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 et son instruction technique associée fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national,

Vu le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et le Conseil Départemental du Jura,

Considérant que le projet d'aménagement vise à améliorer la circulation et la sécurité à l'intersection du Boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny et de l'Avenue du 44ème Régiment d'Infanterie à Lons-le-Saunier par la création d'un carrefour giratoire,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement relève des compétences conjointes de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et du Conseil Départemental du Jura.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du lundi 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 52 voix pour et 6 abstentions (PATTINGRE Alain, FISCHER Michel, PAILLARD Véronique, CHANET MOCELLIN Patricia, BUCHAILLAT Jean-Paul, JAILLET Gérard),

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et le Conseil Départemental du Jura pour la réalisation du carrefour giratoire à l'intersection du Boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny et de l'Avenue du 44ème Régiment d'Infanterie,
- **AUTORISE M.** le Président de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que la Communauté d'Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, incluant la passation des contrats et la gestion des relations avec les entreprises, conformément aux termes de la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'CB', is written over the text 'Le Président,'.

Claude BORCARD